



Séance du 24 mars 2026 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	M. Guy Paquier Mme Lindsay Lessard

39 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Yves Meylan, Thomas Buchanan, Marlène Matos Mendes, Luc-Olivier Suter, Thibault Muller, Evelyne Lenoble, Catherine Berger, Nicolas Rosat, Mathieu Félix, Valery Mäder-Santschy, Diane Bonny, Raffaella Vitelli, Paula Spruyt. Ne se sont pas excusés : Ranfiss-Camillo Trujillo, Daniel Ferreira, Mirsad Muminovic.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 24 février 2026

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 38 oui, 0 abstention, avec les remerciements d'usage à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président revient sur les résultats des votations et élections du 8 mars 2026. Il rappelle que la participation aux objets fédéraux s'est élevée à 63,93%. L'initiative populaire sur l'argent liquide, l'initiative SSR ainsi que l'initiative pour un fonds climat ont été refusées. En revanche, la loi fédérale sur l'imposition individuelle a été acceptée. Il indique ensuite que les élections au Conseil d'État ont enregistré une participation de 55,29%. Un second tour est prévu le 29 mars 2026. Au niveau communal, les cinq membres de la Municipalité ont été élus dès le premier tour, avec une participation 48,42%. Pour le Conseil communal, la participation s'élève à 44,66%. La répartition des sièges attribue 30 sièges à l'Entente Aubonnoise et 25

sièges à Aubonne Attitude. Le Président évoque également les votes nuls, qui atteignent 9,01%, soit 106 bulletins. Ce taux correspond globalement à la moyenne des communes de taille similaire. Il est toutefois légèrement supérieur à la moyenne cantonale. Cette situation s'explique notamment par une mauvaise compréhension du système de panachage ; certains bulletins ont été invalidés en raison de la combinaison de plusieurs listes. Enfin, le Président adresse ses remerciements aux membres du bureau de vote pour leur engagement tout au long de cette journée.

Il félicite ensuite M. Jorge Martins qui entame une nouvelle décennie. Un présent lui est remis par l'huissier.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Rapports des commissions - Préavis no 02/26 – Crédit d'étude pour l'installation d'Eco-points

M. Christian Streit donne lecture du rapport de la commission, suivi par M. Philippe Cretegny pour le rapport de la commission des finances. Les deux commissions prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 191'000.00 TTC pour la réalisation de l'étude sur l'installation d'Eco-point
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- autorise la Municipalité à financer ce crédit dans un premier temps par la trésorerie courante et, en cas de nécessité, par un emprunt pour tout ou partie avec le crédit d'ouvrage

M. le Municipal Laurent Auchlin indique qu'après discussion avec les rapporteurs, la Municipalité n'a pas été suffisamment claire sur sa volonté concernant les Eco-points, et qu'il est nécessaire de rappeler le contexte. Il souligne tout d'abord que la gestion des déchets est encadrée par des bases légales fédérales et cantonales, notamment l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) et la loi cantonale sur la gestion des déchets. Or, la situation actuelle ne respecte pas pleinement ces exigences, en particulier la collecte porte-à-porte des déchets compostables et méthanisables qui, de plus, est facturée au tarif plus élevé du méthanisable.

Il précise également que les conteneurs provisoires installés il y a quelques années pour résoudre le problème des sacs éventrés ne sont pas conformes à long terme, notamment parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une mise à l'enquête. L'objectif des Eco-points est donc de proposer une collecte plus propre, conforme à la loi et permettant de réduire les coûts de transport, avec des économies estimées entre 20 et 30 %.

Il ajoute que cette réflexion doit être globale, incluant la collecte, la déchetterie (dont le modèle de financement devra être renégocié) et le règlement communal sur les déchets. Une étude récente montre par ailleurs qu'environ 30% des déchets des sacs officiels sont encore des matières humides, ce qui renforce la pertinence des Eco-points. Enfin, il relève qu'une partie de la population utilise déjà ce type de dispositif dans certains quartiers, ce qui montre que ce modèle est déjà partiellement intégré.

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. Guy Maurer s'interroge sur la conformité du système actuel et demande s'il peut être considéré comme étant hors cadre légal. Concernant la statistique indiquant que 30% des sacs blancs contiennent des déchets humides, il relève qu'il n'y aura pas d'Eco-points pour ce type de déchets partout. Il estime toutefois qu'il serait essentiel d'en proposer de manière généralisée si l'on souhaite réellement réduire cette proportion. Il reconnaît par ailleurs qu'il reste encore de nombreuses problématiques à résoudre.

M. le Municipal Laurent Auchlin explique que c'est précisément l'objectif du crédit d'étude : déterminer les emplacements des Eco-points, suffisamment proches des usagers sans être trop proches des habitations, et privilégier des installations enterrées. Il souligne que cela sera plus complexe en vieille ville. Il précise également que les mises à l'enquête devront être menées individuellement, afin qu'un éventuel blocage n'empêche pas l'ensemble du projet d'avancer. Les sites les plus simples seront traités en priorité, tandis que les parcelles privées seront abordées dans un second temps.

Mme Ancilla Tétaz demande ce qu'il en est des propriétés privées et si les propriétaires concernés seront dédommagés.

M. le Municipal Laurent Auchlin confirme que les terrains concernés seront rachetés aux propriétaires pour devenir domaine public.

M. Alexandre Liardet exprime un doute quant au pourcentage d'économie de déchets attendu et se demande si les habitants feront réellement l'effort de trier et de se rendre aux Eco-points, plutôt que de tout jeter dans les sacs officiels.

M. le Municipal Laurent Auchlin indique que 80 % des habitants se trouveront à moins de 200 mètres d'un Eco-point, tout en reconnaissant que si la distance est trop importante, les gens ne feront pas l'effort de s'y rendre. Il précise que la Commune s'appuie sur les retours d'expérience d'autres villes ayant déjà mis en place ce système. Il ajoute enfin qu'il sera possible d'adapter les types de déchets collectés dans les Eco-points selon les besoins observés, la structure restant la même.

Mme Lindsay Lessard exprime son malaise face à ce préavis, expliquant qu'en tant que conseillère, elle doit pouvoir comprendre et justifier clairement son vote, ce qui n'est pas le cas ici. Elle ne remet pas en cause la nécessité d'une bonne gestion des déchets ni le travail réalisé par les services communaux, mais estime manquer de visibilité sur la vision globale du système (porte-à-porte, déchetterie, Eco-points, etc.). Elle relève également une incohérence dans les projections, notamment l'estimation d'une baisse de 20 à 30 % des ordures ménagères, qu'elle met en relation avec la part importante de déchets verts dans les sacs

taxés, sans que cela soit suffisamment expliqué. Elle s'interroge sur le traitement futur des déchets verts et sur le maintien ou non des services actuels (porte-à-porte et déchetterie), ce qui reste flou pour elle. Elle questionne aussi les conséquences financières et organisationnelles du projet, ainsi que le fait qu'un crédit d'étude engage déjà fortement la Commune, rendant difficile un retour en arrière. En conclusion, elle indique qu'en l'état actuel des informations reçues, elle ne peut pas soutenir le préavis.

M. le Syndic Yves Charrière répond en rappelant que les questions de gestion ne relèvent pas directement du débat ici, les bases réglementaires étant clairement définies et accessibles. Il recentre surtout son intervention sur le cadre du MCH2, en expliquant qu'avec ce nouveau plan comptable, il n'est plus possible d'engager des montants importants d'études (CHF 200'000 à 300'000) sans passer par un crédit d'étude validé par le Conseil. Il précise que cette étape est désormais obligatoire : le crédit d'étude permet de financer les mandataires et de préparer le futur crédit d'ouvrage. Il reconnaît que la démarche peut susciter des interrogations et qu'elle aurait peut-être dû être mieux expliquée dans le préavis, mais souligne qu'elle découle directement des exigences du système comptable actuel. Il ajoute que l'idée n'est pas de rendre le processus opaque, mais au contraire d'encadrer les dépenses en amont, tout en acceptant que cela puisse donner l'impression d'un enchaînement difficile à remettre en question une fois lancé. Enfin, il rappelle que la différence principale avec l'ancien système (MCH1) est justement que le Conseil communal doit désormais se prononcer explicitement sur ces études, là où auparavant la Municipalité pouvait les engager plus directement.

M. Christian Streit indique que toutes les questions soulevées par les conseillers ont été examinées par la commission ad hoc lors de ses travaux. Il souligne toutefois qu'un minimum d'études est indispensable pour pouvoir avancer dans le projet, ce qui justifie précisément la demande d'approbation du crédit d'étude présenté dans le préavis.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz revient sur la question des déchets verts : les Eco-points devraient collecter les déchets verts, mais pas les déchets de jardin. Elle rappelle également qu'avec la construction de l'abattoir à proximité de la déchetterie, le stockage de déchets compostables sur le site de la déchetterie sera interdit. Elle demande donc si la Municipalité a déjà réfléchi à cette problématique.

M. le Municipal Laurent Auchlin confirme que cette situation est déjà prise en compte actuellement : c'est la raison pour laquelle deux bennes fermées sont en place et collectées deux fois par semaine. Il précise qu'il n'y aura plus de déchets méthanisables traités de cette manière sur le site, puisqu'ils seront directement traités depuis les Eco-points.

M. Marc Perrenoud demande comment la société RLJ Ingénieurs conseils SA à Penthelaz a été choisie pour cette étude et si d'autres bureaux ont également été sollicités.

M. le Municipal Laurent Auchlin répond qu'il y avait effectivement un choix possible, mais que l'offre de sociétés compétentes et disponibles dans ce domaine restait limitée. Il précise que la sélection s'est notamment basée sur les références d'autres communes ayant déjà travaillé avec ce bureau.

M. Christophe Hostettler demande de rappeler la différence entre les déchets méthanisables et les déchets non méthanisables.

M. le Municipal Laurent Auchlin répond que les déchets méthanisables correspondent principalement aux déchets de cuisine ainsi qu'au gazon, tandis que les déchets non méthanisables concernent plutôt les branches, les feuilles et les fleurs fanées.

M. François Strauss demande si les incivilités ont été prises en compte dans les réflexions, relevant qu'il y a souvent d'autres types de déchets déposés de manière inappropriée dans les Eco-points.

M. le Municipal Laurent Auchlin répond que, comme pour la déchetterie avec une carte d'accès, il sera possible de mettre en place un système similaire pour les Eco-points. Ceux-ci pourraient être accessibles via une carte et fonctionner avec des horaires d'ouverture en journée, afin de mieux encadrer les dépôts et limiter les incivilités.

M. le Syndic Yves Charrière admet que les incivilités existent déjà. Lorsque des déchets sont abandonnés sur la voie publique, les ASP procèdent à des contrôles et fouillent les sacs afin d'identifier les auteurs, qui peuvent ensuite faire l'objet d'une dénonciation. Les abus sont sanctionnés par voie d'ordonnance pénale. Il mentionne également le problème du "tourisme des déchets", qui surcharge les poubelles publiques. Dans ces cas, les auteurs sont recherchés et la première mesure appliquée est généralement un avertissement.

M. Christian Streit revient sur la question des déchets méthanisables en précisant que les odeurs sont particulièrement problématiques en été. En conséquence, il y aura des vidanges plus fréquentes durant cette période qu'en hiver.

M. Matthieu Gétaz demande ce qu'il adviendra des conteneurs bruns actuellement utilisés pour la collecte en porte-à-porte.

M. le Municipal Laurent Auchlin admet qu'il s'agit d'une question encore ouverte, dans la mesure où le compostable ne fera plus partie du système actuel de collecte tel qu'il existe aujourd'hui. Il souligne que les technologies évoluent rapidement et que, par conséquent, les conteneurs bruns tels qu'on les connaît actuellement pourraient à terme disparaître ou être profondément modifiés. Il indique qu'actuellement, la tendance est à la réduction drastique des contenants afin de pouvoir les vider plus régulièrement. Il rappelle qu'il y a deux ans, lors du lancement de l'étude, c'était l'approche inverse : de grands conteneurs étaient utilisés, mais ils fonctionnaient avec un système de dépression ouverte qui provoquait des émanations d'odeurs. Les technologies évoluent rapidement et devront être prises en compte lors du crédit d'ouvrage.

M. Frédéric Grosjean demande ce qu'il se passe si un Eco-point est plein : est-ce qu'il sera possible de se rendre sur un autre site, ou si la carte d'accès limitera l'accès à un seul point, empêchant ainsi d'utiliser une autre installation en cas de saturation.

M. le Municipal Laurent Auchlin répond que ces questions devront être traitées dans le cadre de l'étude du crédit d'ouvrage. Il précise que plusieurs solutions existent déjà, notamment des

systèmes de mesure de volumétrie. Dans ce cas, lorsqu'un Eco-point est plein, une alerte est envoyée automatiquement au transporteur pour organiser la vidange.

M. Alexandre Liardet indique avoir de la peine à comprendre l'ensemble du projet, même s'il en reconnaît certains avantages, et relève plusieurs points problématiques comme les odeurs ou le système de cartes. Il demande combien coûte actuellement à la Commune la collecte des déchets.

M. le Municipal Laurent Auchlin répond qu'il n'a pas le chiffre exact sous les yeux, mais rappelle que dans le cadre du MCH1 comme du MCH2, la gestion des déchets est financée par des dépenses affectées : la Commune ne peut pas faire de bénéfice sur la taxe des déchets, qui est supportée par l'ensemble des citoyens. Il précise que le coût actuel inclut déjà la collecte et le traitement, depuis le ramassage des déchets à domicile jusqu'à leur acheminement vers la déchetterie, puis vers les filières de traitement. Il ajoute que les données détaillées existent au service des finances, mais ne sont pas présentées ici dans le détail.

Mme Valérie André s'interroge sur l'aspect financier du projet, en rappelant que le service des déchets doit s'autofinancer via la taxe communale. Elle demande concrètement, pour un projet d'environ CHF 3,5 millions, de combien la taxe devrait augmenter pour assurer cet équilibre financier.

M. le Municipal Laurent Auchlin répond que ces éléments devront justement être précisés dans le cadre de l'étude. Il indique que, de manière générale, on sait que ces postes ont tendance à augmenter, mais que l'objectif est de limiter cette hausse. Il précise que le coût des Eco-points sera en partie compensé par une réduction des coûts liés à la collecte actuelle des déchets. L'idée est donc de trouver un équilibre entre les nouvelles infrastructures et les économies réalisées sur l'ancien système. Il ajoute que les chiffres détaillés seront présentés dans l'étude, qui permettra d'évaluer précisément cet équilibre financier.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 02/26 – Crédit d'étude pour l'installation d'Eco-points est accepté par 24 oui, 7 non et 7 abstentions.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les conseillers pour leur vote.

4. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Olivier Gétaz informe qu'une permanence publique aura lieu le mercredi 25 mars, de 17h30 à 20h à l'Aula du Château, concernant le permis de construire lié à la décharge de l'Alliez. Les plans y seront présentés et des représentants du canton ainsi que les exploitants seront présents pour répondre aux questions des conseillers communaux et de toute personne intéressée.

Il informe qu'une séance de présentation publique aura lieu le jeudi 26 mars à 19h30 à l'Esplanade concernant le plan d'affectation du Chêne, actuellement en enquête publique. Il rappelle que ce plan définit les règles d'utilisation du sol et les possibilités de construction sur le périmètre concerné, en remplacement d'un plan datant de 1964 devenu obsolète. Le projet vise notamment à permettre le développement du site scolaire, à réorganiser les zones d'habitation et d'activités, et à intégrer des zones de verdure et d'équipements publics.

Mme la Municipale Sandra Linder informe qu'un « Biblio Weekend » aura lieu le week-end du 28-29 mars dans les deux bibliothèques. À la bibliothèque adulte, un petit-déjeuner sera proposé dès 9h dans le jardin, suivi d'activités en matinée. À la bibliothèque jeunesse, un spectacle tout public aura lieu à 11h, présenté par un duo issu de l'école Dimitri. L'entrée est libre mais sur réservation obligatoire, avec un chapeau à la sortie. Les informations complémentaires sont disponibles auprès de la bibliothèque ou sur leur site internet.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

Patrimoine administratif :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 16% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 82% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 84% de CHF 362'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 79% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 83% de CHF 1'570'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 18% de CHF 468'900.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 81% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 5% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00
- Entretien des routes communales : 1% de CHF 7'500'000.00
- Participation halle de tennis : 0% de CHF 250'000.00
- Mandat d'études parallèles Gare : 2% de CHF 235'000.00
- Rénovation de la piscine : 2% de CHF 7'627'000.00
- Remplacement collecteurs EU chambres 140 & 156 : 5% de CHF 173'000.00
- Remplacement du système GED : 0% de CHF 94'000.00

Patrimoine financier :

- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 9% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade : 24% de CHF 300'000.00

Taux moyen de la dette : 1.34%. Etat de la dette au 18.03.2026 : CHF 24'289'750.00.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Questions, vœux et divers

M. Maxime Regidor remercie la Municipalité pour le journal d'informations Aubon'Infos, qu'il estime très bien rédigé et utile. Il relève que certaines communes indiquent également le budget voté et émet le souhait que ce niveau de transparence puisse être envisagé à l'avenir. M. le Syndic Yves Charrière le remercie pour son intervention et son appréciation. Il rappelle que le budget est public et accessible, même s'il reconnaît qu'il n'est peut-être pas toujours facile à trouver ou à consulter. Il prend néanmoins bonne note de la remarque concernant la transparence et la communication.

M. Matthieu Gétaz demande où se trouve le radar intelligent de la rue de Trévelin, constatant qu'il semble avoir disparu. M. le Syndic Yves Charrière indique que le radar intelligent était en place depuis environ quatre ans et qu'il est actuellement en maintenance directement auprès du fabricant.

M. Frédéric Grosjean indique qu'avec la reprise des activités de football sur les terrains de la route de l'Etraz, les places de parking à l'entrée sont souvent désertes alors que les usagers se garent au bord du terrain de foot le long de la route de l'Etraz, ce qui complique notamment le retour à son domicile. M. le Syndic Yves Charrière regrette également ce comportement, tout en admettant qu'il n'existe pas de solution simple et immédiate. Il indique qu'il va demander aux ASP d'effectuer des passages plus fréquents en ce début de saison afin de rappeler les règles de stationnement.

M. Alexandre Liardet demande s'il existe une statistique concernant les radars cachés et leur efficacité. M. le Syndic Yves Charrière explique qu'il n'existe pas de statistique détaillée fournie par la police sur les contrôles ou les radars dits "cachés". Les lieux de contrôle sont choisis directement par la gendarmerie en fonction de leurs propres critères. La Commune reçoit uniquement un retour sur le nombre de véhicules contrôlés et le nombre d'amendes émises, mais pas de données précises sur les vitesses mesurées. Il précise qu'en interne, des radars pédagogiques peuvent être utilisés : ils enregistrent les vitesses et permettent de produire des statistiques lorsqu'un problème est identifié. Sur cette base, la Commune peut ensuite demander à la gendarmerie de réaliser des contrôles plus ciblés. Il mentionne enfin que, selon les observations, le taux d'infractions reste généralement de l'ordre de 2 à 3 % des véhicules contrôlés.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h34 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 21 avril 2026 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire